

# New black bins coming



From June to August 2021, more than 4,000 wheeled black bins will be distributed throughout Côte Saint-Luc to residents of single-family homes, duplexes, and some townhouses. These black bins will replace the existing mix of household waste bins.

## What to expect

The black bins will be delivered to the front of each home, along with a bag containing an information package. Please note the materials may arrive during the week or weekend between 7am and 8pm.

## Advantages

The new black bin can be emptied into the garbage truck using a lift, so workers are no longer directly exposed to the contents of household waste containers and no longer have to repeatedly lift heavy loads. The collection is therefore faster and safer. The waste materials are in a closed container and out of sight. Finally, the wheels will make it easier to place the black bin at the curb.

## Sizes

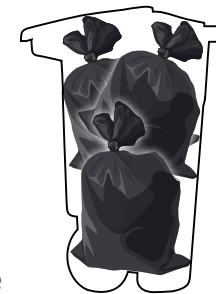
The City will provide homes with a **240L** black bin.



**240L\***

\*recommended for homes with 5+ members

**OPTIONAL—120L**



## How to downsize

If the 240L black bin is too large, you can request a 120L black bin instead. To do so, complete the form at [CoteSaintLuc.org/blackbins](https://CoteSaintLuc.org/blackbins) by April 17, 2021. We'll put the bins on display at City Hall and the Aquatic and Community Centre so you can see how big they are.

## Will it be possible to use the black bin as soon as it is delivered to a residence?

Yes, you can use your new black bin right away.

## Will the city continue to collect black bins every week?

Yes, for now the City intends to maintain the once-a-week schedule. However, the City is studying the possibility to moving to a once-every-two-weeks schedule. But no decision has been made.

## If I already have a similar black bin with wheels and a lid, can I continue to use it?

It depends. Not all bins can be raised by the lift mechanism on the truck. Please submit a photo of the bin using the webform at [CoteSaintLuc.org/blackbins](https://CoteSaintLuc.org/blackbins) or call **514-485-6868 ext. 3106** to arrange a visit. If your bin is conforming, we will add a sticker to it, and you will receive a \$50 credit from the City to cover the \$50 fee paid on your property tax bill.

## I own a duplex. How many bins do I get?

Duplex owners will receive two bins, in other words a bin for the upstairs address and a bin for the downstairs address.

## What should I do with my old household waste bin?

We will be announcing a date when you can place old bins at the curb to be taken away. However, we encourage residents to clean their existing bin and re-use it to store items in the garage.

## Where do I place my black bin for the collection?

On collection day, be sure to place your black bin at the curb, and at least 1 metre away from other bins, cars or other objects. Do not place your bin on the sidewalk or street. Make sure the wheels are facing towards the house. Make sure the lid is fully closed.

## If I have excess garbage, can I leave it in bags next to the black bin?

No, you cannot place garbage bags on the side, as the City will not collect them.

Estimates show that about 80 percent of household waste is either recyclable (blue bin) or compostable (brown bin). Only 20 percent is residual waste (black bin). Remember, if you need a larger blue bin or brown bin, the City will exchange it for free.

## What goes in the black bin?

The black bin should be used only for waste that cannot be reused, recycled, or composted. In general, this is solid, non-hazardous waste that can't be recycled or composted and is not accepted by organizations whose mission is to give a second life to certain objects.

## What should I do with bulky waste?

Bulky waste should continue to be placed at the curb on Wednesdays. See the list of accepted bulky waste items at [CoteSaintLuc.org/BulkyWaste](https://CoteSaintLuc.org/BulkyWaste).

For more information,  
call **514-485-6868 ext. 3106**  
or e-mail [blackbins@cotesaintluc.org](mailto:blackbins@cotesaintluc.org).

# Les nouveaux bacs noirs c'est pour bientôt



De juin à août 2021, plus de 4 000 bacs roulants noirs seront distribués sur tout le territoire de Côte Saint-Luc aux résidents des maisons unifamiliales et des duplex, en plus de certaines maisons en rangée. Ces bacs noirs remplaceront tous les bacs à ordures existants.

## À quoi faut-il s'attendre ?

Les bacs noirs seront livrés devant chaque maison, avec un sac contenant une trousse d'information. La livraison se fera pendant la semaine ou le week-end, entre 7 h et 20 h.

## Les avantages

Le nouveau bac noir peut être vidé dans le camion à ordures à l'aide d'un mécanisme de levage, de sorte que les travailleurs ne sont plus directement exposés aux déchets des contenants à ordures et n'ont plus à soulever de lourdes charges à répétition. La collecte est donc plus rapide et sécuritaire. Les déchets sont dans un contenant fermé et à l'abri des regards. Enfin, les roues facilitent le placement des bacs noirs en bordure de la rue.

## Taille

La ville fournira aux foyers un bac noir de **240L**.



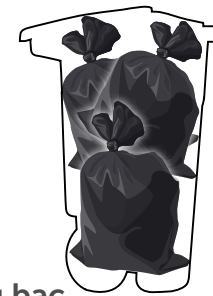
240L\*

\*Recommandé pour les foyers de 5 personnes et +

## FACULTATIF—120L

### Modalités pour réduire la taille du bac

Si vous trouvez le bac de 240L trop grand, vous pouvez demander un bac noir de 120L à la place. Pour ce faire, remplissez le formulaire à [CoteSaintLuc.org/fr/bacsnoirs](https://CoteSaintLuc.org/fr/bacsnoirs) avant le 17 avril 2021. Les bacs seront exposés à l'hôtel de ville et au Centre communautaire et aquatique pour vous permettre de voir leur taille.



## Sera-t-il possible d'utiliser le bac noir dès qu'il aura été livré à une résidence ?

Oui, vous pourrez utiliser le nouveau bac noir dès que vous l'aurez reçu.

## La ville maintiendra-t-elle la collecte des bacs noirs toutes les semaines ?

Oui, pour le moment, la ville a l'intention de maintenir l'horaire d'une fois par semaine. Toutefois, la ville étudie la possibilité de passer à un horaire d'une fois toutes les deux semaines. Mais aucune décision n'a encore été prise.

## Si je possède un bac noir similaire avec des roues et un couvercle, puis-je continuer de l'utiliser ?

Cela dépend. Tous les bacs ne peuvent être soulevés par le mécanisme de levage du camion. Veuillez soumettre une photo du bac en utilisant le formulaire Web à [CoteSaintLuc.org/fr/bacsnoirs](https://CoteSaintLuc.org/fr/bacsnoirs) ou téléphoner au **514-485-6868, poste 3106**, pour organiser une visite. Si votre bac est conforme, nous y ajouterons un autocollant et vous recevrez un crédit de 50 \$ de la Ville pour couvrir les frais de 50 \$ payés sur votre facture de taxe foncière.

## Je suis propriétaire d'un duplex. Combien de bacs vais-je recevoir ?

Les propriétaires de duplex recevront deux bacs, soit un bac pour l'adresse du haut et un bac pour l'adresse du bas.

## Que dois-je faire de mon ancien bac à ordures ménagères ?

Nous annoncerons une date à laquelle vous pourrez déposer vos vieux bacs en bordure de rue pour qu'ils soient ramassés. Toutefois, nous encourageons les résidents à nettoyer leur bac existant et à le réutiliser pour ranger des objets dans le garage.

## Où dois-je placer mon bac noir pour la collecte ?

Le jour de la collecte, assurez-vous de placer votre bac noir en bordure de la rue, à au moins un mètre des autres bacs, des voitures ou d'autres objets. Ne placez pas votre bac sur le trottoir ou dans la rue. Assurez-vous que les roues sont orientées vers la maison. Assurez-vous aussi que le couvercle est complètement fermé.

## Si j'ai un excédent de déchets, puis-je les laisser dans des sacs à ordures à côté du bac noir ?

Non, vous ne devez pas déposer de sacs à ordures à côté car la Ville ne les ramassera pas.

On estime qu'environ 80 % des déchets ménagers sont soit recyclables (bac bleu), soit compostables (bac brun). Seuls 20 % sont des déchets résiduels (bac noir). N'oubliez pas que si vous avez besoin d'un bac bleu ou d'un bac brun plus grand, la Ville vous l'échangera gratuitement.

## Qu'est-ce qui va dans le bac noir ?

Le bac noir doit être utilisé uniquement pour les déchets qui ne peuvent pas être réutilisés, recyclés, ou compostés. En général, il s'agit de déchets solides et non dangereux qui ne peuvent pas être recyclés ou compostés et qui ne sont pas acceptés par les organismes dont la mission est de donner une seconde vie à certains objets.

## Que dois-je faire des déchets encombrants ?

Les déchets encombrants doivent continuer à être déposés en bordure de rue le mercredi. Voir la liste des déchets encombrants acceptés à [CoteSaintLuc.org/fr/DechetsVolumineux](https://CoteSaintLuc.org/fr/DechetsVolumineux).

Pour plus d'informations :  
appeler au **514-485-6868, poste 3106**  
ou envoyer un courriel à mail [bacsnoirs@cotesaintluc.org](mailto:bacsnoirs@cotesaintluc.org).